



TARIFS CENTRE MEDICO - CHIRURGICAL

I - SECTEUR PRIVE EX-OQN FINESS 060780491

A - HOSPITALISATION

L'Etablissement est conventionné avec la CPAM et les principaux organismes sociaux

Ces prix sont fixés au niveau national, un coefficient prudentiel est appliqué à chaque Etablissement, Il est de 0,9754 pour notre clinique

Depuis l'application de la T2A (tarification à l'activité), la facturation du séjour consiste en un prix forfaitaire (le GHS) qui dépend de la pathologie et auquel peuvent éventuellement s'ajouter des suppléments journaliers:

01/03/2019	EXH: en cas de séjour prolongé		
	SSC : en cas de séjour en unité de surveillance continue	€	259,96
	Suppléments Soins Intensifs (STF)	€	324,94
	SRA : en cas de séjour en réanimation	€	649,88
01/01/2019	Forfait Journalier hospitalier	€	20,00
01/01/2019	Forfait Journalier - Jour de sortie	€	20,00
01/01/2019	Forfait ticket modérateur	€	24,00
	<i>(décret n° 2006-707 du 29 Juin 2006 paru au JO du 20 Juin 2006)</i>		
	Transports	TDE	€ 118,70
		TSE	€ 140,65

B - AMBULATOIRE

01/03/2019	Groupe Homogène de Séjour (coût à la pathologie)		
	Pour GHS - tarif national x par coefficient prudentiel 0,9754		
01/03/2019	Forfaits "Sécurité Environnement" (SE)	SE1	€ 74,14
		SE2	€ 59,31
		SE3	€ 39,53
		SE4	€ 19,76
		SE5	€ 129,93
		SE6	€ 267,69
22/03/2014	Forfait Sécurité Dermatologie	FSD	€ 40,00

C - URGENCES

01/03/2019	ATU (forfait d'Accueil et de Traitement des Urgences)	ATU	€ 24,74
01/03/2019		AP2	€ 69,74
01/03/2019		APE	€ 12,33

MEDECINS CONVENTIONNES

HONORAIRES MEDICAUX - CCAM

Classification Commune des Actes Médicaux

Le classement de la CCAM est établi suivant une logique médicale et se fait par Grands Appareils.

HONORAIRES MEDICAUX - NGAP

Nomenclature Générale des Actes Professionnels

Consultables sur www.amell.fr/medecins/tarifs

En cas d'appel à des praticiens autorisés au dépassement d'honoraires conventionnels (secteur 2), le patient pourra supporter des suppléments d'honoraires pour lesquels il aura été préalablement informé.

"Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant, à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peuvent vous être facturés. Le montant de ces exigences particulières, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins..."

Arrêté du JO du 08/06/2018

TARIFS CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL

SECTEUR ESPIC (Etablissement Privé d'Intérêt Collectif)

FINESS 060794013

ESPIC DE CARDIOLOGIE MEDICO-CHIRURGICALE

• Pour les patients assurés sociaux, l'Etablissement est conventionné avec la CPAM et les principaux organismes sociaux (GHS)

Les prix sont fixés au niveau national auquel un coefficient prudentiel est appliqué 0,9823

Depuis l'application de la T2A, la facturation du séjour consiste à un prix forfaitaire (GHS+Honoraires) qui dépend de la pathologie et auxquels peuvent éventuellement s'ajouter des suppléments journaliers.

Pour les patients qui relèvent du prix de journée (certains organismes sociaux ou non assurés) les prix de journées sont les suivants:

• Pour les patients non assurés sociaux, les tarifs sont fixés en Prix de Journée par l'ARS PACA - Service offres de soins

A - CHIRURGIE

01/02/2019	Prix de journée (hors forfait journalier)	€	1697,00
01/01/2019	Forfait journalier hospitalier	€	20,00
01/01/2019	Forfait journalier - jour de sortie	€	20,00
01/01/2019	Forfait ticket modérateur	€	24,00

(décret n° 2006-707 du 29 Juin 2006 paru au JO du 20 Juin 2006)

B - SPECIALITES COUTEUSES

01/02/2019	Prix de journée (hors forfait Journalier)	€	2599,00
01/01/2019	Forfait journalier hospitalier	€	20,00
01/01/2019	Forfait journalier - jour de sortie	€	20,00
01/01/2019	Forfait ticket modérateur	€	24,00

(décret n° 2006-707 du 29 Juin 2006 paru au JO du 20 Juin 2006)

Prix de journée tout compris

"Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant, à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peuvent vous être facturés. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins..."

Arrêté du JO du 08/06/2018



MEDECINS SALARIES CONVENTIONNES - SECTEUR I

ESPIC DE CARDIOLOGIE MEDICO-CHIRURGICALE

TARIFS DES PRINCIPAUX ACTES EN SOINS EXTERNES DE PREVENTION DIAGNOSTIC ET SOINS
(à compter du 01/07/2019)

Médecins du secteur I ne pratiquant pas de dépassements d'honoraires

Dans le cadre du Parcours de soins

CS+MPC+MCS	30,00 €
APC	50,00 €
ECG (DEQP003)	14,26 €
CS+MCS+MPC+ECG	44,26 €
CSC+MCC	51,00 €
Contrôle DEF (contrôle et réglage transcutané secondaire d'un défibrillateur cardiaque)	70,48 €
Coocontrôle Pile (contrôle et réglage transcutané secondaire d'un stimulateur cardiaque)	60,41 €
CS+DEQP005+MCS+MPC	107,01 €
Epreuve d'effort (DKRP004)	76,80 €

ECHOGRAPHIE :

EFQM001 (Echographie-doppler des veines et membres supérieurs)	69,93 €
EJQM004 (Echographie-doppler veines membres inférieurs)	75,60 €
EBQM001 (Echographie-doppler des artères)	69,93 €
EDQM001 (Echographie-doppler artères membres inférieurs)	69,93 €

Majoration nuit (de 20h à 8h)	35,00 €
Majoration férié	19,06 €

Liste non-exhaustive

Les autres tarifs sont sur le site de l'Assurance Maladie:

www.ameli.fr/medecins/tarifs/tarifsmedecinsspecialistes

Le ticket modérateur reste à la charge du patient (30% de la valeur de l'acte)

"Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondant à une prestation de soins rendue.

Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut vous être imposé"

URGENCES

TARIFS DES PRINCIPAUX ACTES (à compter du 01/03/2019)

Médecins Libéraux conventionnés

ATU	24,74€
 Médecins du secteur I ne pratiquant pas de dépassements d'honoraires	
G	25,00€
U03.....	30,00€
U45.....	45,00 €
 <u>ECG</u> :	
- G+DEQP003.....	39,26€
Majoration nuit (de 20h à 00h et 06h à 08h).....	35,00€
Majoration nuit (de 00h à 06h)	40,00€
Majoration férié.....	19,06€

Liste non-exhaustive

Les autres tarifs sont sur le site de l'Assurance Maladie :

www.ameli.fr/medecins/tarifs/tarifsmedecinsspecialistes

Le ticket modérateur reste à la charge du patient (30% de la valeur de l'acte).

« Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondant à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut vous être imposé ».



CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL

TARIFS SUPPLEMENTS

au 01/01/2019

Euros

★ Forfait Journalier Hospitalier	20,00
---	--------------

En application de l'article L.174-4 du code de la sécurité sociale

Forfait ticket modérateur	24,00
----------------------------------	--------------

(décret n° 2011-201 du 21 Février 2011 paru au JO du 23 Février)

Le Décret n° 2011-201 du 21 Février 2011 élève le seuil à partir duquel le ticket modérateur forfaitaire s'applique, et par voie de conséquence, le seuil de prise en charge à 100%.

A compter du 01 Mars 2011, les actes dont le montant est supérieur à 120,00€ sont exonérés du ticket modérateur.

Chambres Particulières *	Prestige - 4ème étage (451 à 458) (prestations supplémentaires haut de gamme)	150,00
	Supérieure - 4ème étage (451 à 458)	120,00
	Confort - 4ème étage (412 à 420)	100,00
	CMC 2 - confort	100,00
	CMS - standard	85,00
	CMC - standard	85,00
	Ambulatoire	25,00

* Télévision et wifi comprises

Nuit accompagnant + petit déjeuner pour chambres prestigieuses ou supérieures	60,00
Nuit accompagnant + petit déjeuner	40,00

Repas visiteur ou accompagnant boisson comprise	13,00
--	--------------

Mise à disposition téléphone	3,05
-------------------------------------	-------------

Coût taxe téléphonique (selon consommation)

Télévision	casque à usage unique	5,00
-------------------	------------------------------	-------------

	par jour Sauf jour de sortie	5,00
--	-------------------------------------	-------------

WIFI (par séjour)	15,00
--------------------------	--------------

Participation financière éventuelle de certaines mutuelles selon les types de contrats souscrits par les adhérents

Avant l'hospitalisation, le patient devra fournir un justificatif de prise en charge par un organisme de sécurité sociale (Caisse d'Assurance Maladie, Mutuelle, et...)

*Dans le cas contraire, et pour tous les suppléments (ou partie de suppléments) non pris en charge par ces organismes, il sera **obligatoirement** demandé au patient un acompte correspondant aux frais estimés de séjour et d'intervention.*

★ **Prise en charge par la Sécurité Sociale sous condition (Art.115, AT, ...)**

CHAMBRES

Après une rénovation complète de son hôtellerie, pour votre plus grand confort, le service du 4^{ème} étage de cardiologie vous propose différentes options.

Pour votre séjour, plusieurs types de chambres vous sont proposés. Elles sont toutes climatisées et se déclinent sous trois catégories

La chambre est facturée du jour d'entrée au jour de sortie inclus.

Types de chambres particulières :

- **Chambres «CONFORT»** à 100 euros équipées de :
 - ✓ Douche et WC,
 - ✓ Téléviseur (WIFI illimitée, TV écran plat inclus dans le forfait),
 - ✓ Coffre-fort.

- **Chambres « SUPERIEURES »** à 120 euros, équipées de :
 - ✓ Sanitaires (douches à l'italienne),
 - ✓ Sèche-cheveux,
 - ✓ Lot de deux serviettes éponge,
 - ✓ Téléviseur écran plat, (WIFI illimitée + TV inclus dans le forfait),
 - ✓ Coffre-fort,
 - ✓ Réfrigérateur,
 - ✓ Plateau de courtoisie,
 - ✓ Vue mer.

- **Chambres « PRESTIGE »** à 150 euros équipées de :
 - ✓ Sanitaires (douches à l'italienne),
 - ✓ Kit de toilette,
 - ✓ Sèche-cheveux,
 - ✓ Lot serviettes éponge, tapis de bain. peignoir de bain, chaussons,
 - ✓ Vue mer,
 - ✓ Téléviseur écran plat, (WIFI illimitée +TV inclus dans forfait),
 - ✓ Coffre-fort,
 - ✓ Réfrigérateur,
 - ✓ Plateau de courtoisie,
 - ✓ Petit déjeuner continental (viennoiseries, jus de fruit, salade de fruits).

Pour toutes ces chambres particulières, si un membre de votre entourage souhaite rester à vos côtés durant votre séjour, il peut bénéficier de prestations complémentaires telles qu'un repas ou la mise à disposition d'un fauteuil/lit accompagnant.

- Repas accompagnant : 13 euros / repas
- Lit accompagnant : 60 euros / nuit. Le petit déjeuner pour l'accompagnant est inclus.

RESTAURATION

Les repas sont inclus dans chacune des prestations.

Pour ce faire, la clinique a conclu un partenariat reconnu dans la profession. Afin de vous satisfaire au mieux, une diététicienne veillera au respect des régimes éventuels, liés à votre état de santé.

PRESSE

Un service de presse est à votre disposition et se tient au niveau de la cafétéria au rez-de-chaussée de la Clinique. Il est ouvert du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.

Il se peut que votre séjour se prolonge au-delà du vendredi ou du samedi. Le service fermant le samedi, vous serez transféré en cardiologie, et nous ferons notre possible pour vous loger en chambre seule à 100 euros, mais nous ne pouvons vous la garantir.

Veillez nous en excuser par avance.

La Direction